

ACAD.
LUGD. BAT.
BIBL.

Monsieur

Vous me permettrez s'il vous plait d'avoir encore recours à
vostre faueur pour servir un amy que vous avez desja obligé.
je croy qu'il vous souviendra qu'au mois de May son L^{tes}
me fit l'honneur d'accorder à M. le Roy enseigne de M.
Le Bois garnier qui a sa garnison all'seluse, l'a
prolongation de son congé pour quatre mois qui au
ce me semble expiré le quatriesme d'apres, l'ade
que vous en despendez est demeuré, acque ni adu
la veff. Paris, en mains de v^{re} homme par la nonchalance,
Sault il croye, de cette bonne dame, v^{re} voisine de b^{on}
maisons, maintenant j'oserois supplier tres humblement
son L^{tes} de vouloir encore user de la mesme grace
puis que M. le Roy qui est capp^{ne} dans le Regimens
de Xaintonges, et son dans les armes de picardie, ne
renonce pas pourtant au service de son L^{tes} de ce costé
mais j'ay besoin pour cela de vostre enuiesse, Obligez
moy. Monsieur, de ne me la point refuser, et de prendre
son L^{tes} dans une si bonne rencontre quelle ne revienne
point mes j^{ur} perturbation, Si vous reagissez pour moy
en cette occasion, Je me crucifieray pour vous en toutes
celles de v^{re} service, et endemureray toute main

M. de Berigarnier. V. en sacro imp^{er}ialis. et le finitorem, sacrosecretaria
in legatione seu legatione. cognisum de Reue est sup^{er}ius minus arduis
je vous diray ce fidèlement que le colonel ne s'y en va pas il s'en va de v^{re} finitorem
ce doit s'ir guernement de on obliger, de un m^{er} par cette grace au m^{er} qui l'ay obli
de y venir quelquefois.

Monsieur

De la Haye le 27 oct.
1656.

V^{re} tres humble et tres obeis
serviteur
J. Wallart

Monsieur

Huyghens Secy de Zulephen
et Secrétaire de Monsieur
de V...
le Prince